remous.art

Appel à candidatures

Première édition

Bourse Traversées

2 500 € et un accompagnement pour une femme artiste de 40 ans et plus dont le projet passe par l'image en mouvement.

Dépôt des candidatures : du 16 novembre au 14 décembre 2026 à 23 h 59
Annonce des résultats : début février 2027

Pourquoi cette bourse ?

Les parcours artistiques ne suivent pas tous une ligne droite. Ils connaissent des détours, des interruptions, des reprises, et se poursuivent parfois longtemps sans reconnaissance. La Bourse Traversées refuse l'idée que seules comptent l'émergence ou la performance : elle reconnaît dans la persistance une forme essentielle de force.

Ces trajectoires concernent tout particulièrement les femmes. Dans l'art contemporain, celles qui n'ont pas été « révélées » sont souvent écartées des dispositifs de soutien, de visibilité ou de financement, dont beaucoup s'arrêtent à 35 ou 40 ans. Cette invisibilisation s'ajoute aux inégalités de genre déjà présentes dans le secteur : précarité accrue, charge mentale, maternité, bifurcations professionnelles.

La bourse est consacrée à l'image en mouvement : des œuvres qui se déploient dans la durée et demandent du temps pour être vues. C'est ce temps d'attention que Traversées souhaite leur accorder.

Avec ses moyens modestes, Remous.art souhaite rendre visibles ces trajectoires lentes, sinueuses, tenaces, et leur offrir un temps pour s'exprimer, sans pression ni condition de rentabilité.

Que comprend la bourse ?

+ **2 500 €** dédiés au travail artistique : temps de recherche, tournage, montage, post-production, expérimentation, prochaine étape d'un projet.
+ **Un accompagnement de six mois**, construit avec la lauréate selon son projet et ses besoins : des échanges réguliers avec Remous autour de la pratique et du travail en cours (en visio ou en présentiel), et, selon le projet, un ou plusieurs rendez-vous avec des personnes extérieures (critiques d'art, artistes, professionnel·les de l'image) pour un regard sur les étapes du travail (recherche, tournage, montage, diffusion).

La bourse est versée en une fois, après signature d'une convention. Conformément au régime des artistes-auteurs, la lauréate la déclare dans ses revenus artistiques auprès de l'Urssaf. Elle accepte que Remous.art communique sur son travail, à partir d'images et d'éléments choisis avec elle, et transmet à l'issue des six mois un court bilan accompagné de quelques images. Ce bilan peut rendre compte d'une recherche en cours, sans œuvre achevée.

Qui peut candidater ?

+ Être une artiste s'identifiant comme femme.
+ Avoir 40 ans ou plus à la date de clôture de l'appel (être née le 14 décembre 1986 ou avant).
+ Vivre en France.
+ Avoir un numéro SIRET.
+ Avoir déjà une pratique de l'image en mouvement (vidéo, film d'artiste, installation vidéo, animation, cinéma expérimental…).
+ Présenter un projet ou une étape de travail relevant de cette pratique.

La bourse soutient une démarche artistique déjà engagée : elle ne finance ni une formation, ni une première expérience de la vidéo.

Calendrier

Dépôt des candidatures : du 16 novembre au 14 décembre 2026 à 23 h 59.

Annonce des résultats : début février 2027.

Cette première édition de la Bourse Traversées est appelée à se poursuivre les années suivantes, selon les moyens de l'association.

Comment candidater ?

Via le formulaire en ligne, du 16 novembre au 14 décembre 2026 à 23 h 59, sur remous.art/bourse-traversees, avec les éléments suivants :

1. **Vos coordonnées** : nom, prénom, e-mail, lieu de résidence, date de naissance, site et réseaux le cas échéant.
2. **Une présentation de 2 pages maximum (PDF)**, qui aborde :
   - le moment de votre parcours et ce qui l'a façonné (interruptions, reprises, bifurcations, autre activité professionnelle, maternité, soin d'un proche, contraintes…), dans la mesure où vous souhaitez le partager. Ces informations restent confidentielles : elles ne sont lues que par le comité de sélection ;
   - ce que la bourse vous permettrait d'entreprendre : un projet, une recherche ou la poursuite d'un travail ;
   - ce que vous attendez de l'accompagnement (de quoi vous auriez besoin : un regard sur le travail, du temps, un lieu…) ;
   - comment vous utiliseriez les 2 500 € (temps de travail, déplacements, achats, honoraires…). Une estimation suffit.
3. **Un lien vers une vidéo à regarder en priorité**, pour nous permettre d'entrer dans votre travail : une œuvre déjà réalisée ou une étape d'un travail en cours, en version intégrale ou en extrait. Aucun montage spécifique n'est demandé pour cette candidature. Vous pouvez ajouter d'autres liens vidéo dans votre portfolio.
4. **Un portfolio et un CV (PDF).** Photogrammes, vues d'installation et liens cliquables bienvenus.

Les liens doivent pouvoir se regarder en ligne sans téléchargement et rester actifs jusqu'aux résultats ; pensez à indiquer les mots de passe éventuels.

Merci de nommer vos fichiers ainsi :

NOM_Prénom_presentation.pdf
NOM_Prénom_portfolio-CV.pdf

Candidater en ligne → remous.art/bourse-traversees

La sélection

La lauréate sera choisie par Annick Dragoni, présidente de Remous.art, artiste qui travaille l'image en mouvement, avec l'appui de deux regards extérieurs.

Chaque candidature complète reçue dans les délais sera lue. Toute personne du comité ayant un lien proche avec une candidate se retire de l'examen de son dossier.

Chaque candidate recevra une réponse.

Critères de sélection

+ **La démarche artistique** : sa singularité, sa cohérence, sa force plastique.
+ **Le moment du parcours** : une reprise, une inflexion, une pratique qui persiste.
+ **Ce que la bourse rendrait possible** : du temps, une recherche, une étape concrète.

Pas besoin d'un CV impressionnant, mais d'un travail qui nous touche, nous interroge ou nous tient en éveil.

À propos de Remous.art

Un remous est un mouvement discret, presque invisible, mais qui change la surface de l'eau.

Basée à Marseille, l'association Remous.art est née de l'envie d'apporter un appui concret à des artistes, à des moments où un projet en a besoin. Elle fonctionne bénévolement, grâce aux dons et aux adhésions.

Une question sur l'appel ? Écrivez-nous à
remous.art@gmail.com
Instagram : @remous.art – remous.art